

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance**

PROCES-VERBAL N° 16-00741 L

et 1 annexe de 4 pages

MATERIAU présenté par : DICKSON SAINT CLAIR
415 Avenue De Savoie
ST CLAIR DE LA TOUR
38357 LA TOUR DU PIN CEDEX
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE : SUNBLOCK

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu polyester avec enduction PVC ignifugé dans la masse sur les deux faces
Masse surfacique nominale : 850 g/m²
Epaisseur mesurée : environ 0.6 mm
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 16-00741 E1-V1 du 26 April 2016

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT : **M 2**

Classement valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE des Produits de Construction.

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

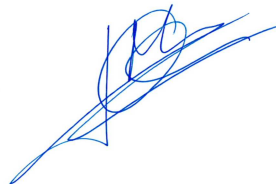
Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 26 April 2016

Direction Qualité Tests et Essais
Jean-Marc ORAISON



cofrac

ESSAIS

ACCREDITATION
N° 1-0101 et
N° 1-0513
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE